

## Conseil d'administration de la CNAV Non aux arrangements de circonstance

Depuis plus de 20 ans, la présidence de la CNAV est assumée par la CFE-CGC sur le fondement d'un équilibre des rôles entre partenaires sociaux au niveau des principales caisses de Sécurité sociale, ainsi que des caisses complémentaires Arrco et Agirc.

Les tractations menées entre le patronat et les signataires de l'accord Agirc-Arrco du 18 mars 2011 (CFDT, FO et CFTC) mettent fin à cet équilibre.

Les signataires se sont assurés du soutien du patronat pour se répartir les présidences de la CNAF pour la CFTC, de l'AGIRC pour la CFDT et de la CNAV pour FO. La contrepartie est limpide de la part de ce trio complice : c'est de se soumettre à l'exigence des employeurs visant à ne pas augmenter les cotisations, et à avaliser, après l'avoir violemment combattu, le report de l'âge de la retraite à 62 et 67 ans.

C'est dans ce contexte que FO veut s'offrir la présidence de la CNAV, le 04 novembre avec le soutien ambigu mais non moins tactique du patronat, et le soutien intéressé de la CFDT et de la CFTC, et sans doute sous l'œil amusé du gouvernement qui par ce jeu de chaises musicales a réussi à leur vendre sa réforme des retraites de 2010.

La CFE-CGC ne soutiendra pas la collusion annoncée. Nous donnons la priorité à la défense des intérêts des salariés et des retraités et, fidèles à nos valeurs, nous refusons de cautionner ces petits arrangements de circonstance.

*3 novembre 2011*

*Service communication CFE-CGC*